



Débroussaillage Obligatoire - Zone de protection

Echelle 1/20 000

Débroussaillage

Zones géographiques situées à plus de 200 mètres d'un espace boisé (cartographie disponible sur www.sigv.fr)

Zone administrative

Limite de Commune

Distance de la zone de protection à débroussailler

100 m

200 m

